



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 4 septembre 2024

Les remboursements de soins du régime agricole à fin juillet 2024

Le niveau des remboursements de soins de ville des assurés du régime agricole en juillet est légèrement supérieur à celui du mois de juin. Sur les sept premiers mois de l'année, les remboursements progressent de **1,1 %** par rapport à la même période en 2023.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les sept premiers mois est en baisse de 1,5 %. Ce recul provient de la diminution de 3,1 % des effectifs de patients non-salariés agricoles et de 0,4 % du nombre de patients salariés agricoles.

Des remboursements de soins de ville en hausse pour le régime des salariés agricoles

A fin juillet, les dépenses de soins de ville augmentent de **3,2 %** pour le régime des **salariés agricoles**. Elles sont en baisse de **1,2 %** pour le régime des **non-salariés agricoles**.

Un tassement des honoraires médicaux

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** diminuent très légèrement fin juillet 2024 par rapport à fin juillet 2023 (- 0,5 %). Cette quasi-stabilité traduit l'impact de l'augmentation du montant des participations forfaitaires depuis le 15 mai qui compense la hausse des montants remboursés des consultations et visites (1,9 %). Les remboursements de soins des **médecins spécialistes** augmentent de **1,3 %** après un début d'année en dent de scie, en raison du décalage de la parution des nouveaux tarifs hospitaliers. Leur niveau en juillet – bien qu'en dessous de celui de juin – reste élevé du fait de la poursuite du rattrapage des liquidations. Les remboursements d'honoraires **dentaires** continuent de décroître : baisse de **11,0 %** depuis le début de l'année due à la diminution de 70 % à 60 % de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Des remboursements de soins de kinésithérapie et infirmiers supérieurs en juillet

Les remboursements des **masseurs-kinésithérapeutes** sont à un niveau comparable à ceux d'avril et de mai, après la baisse du mois de juin. L'évolution depuis le début de l'année reste cependant faible à + 0,6 %. Les remboursements de **soins infirmiers** sont supérieurs de 2 % à ceux de juin, bien qu'en ralentissement de - **1,2 %** sur les sept premiers mois de l'année par rapport à l'an passé. Ces deux professions sont impactées par la hausse de la franchise médicale depuis fin mars 2024.

Des remboursements de laboratoire de plus en plus bas

Avec le repli continu des remboursements des tests au titre du Covid, les dépenses des **laboratoires** sont tendanciellement décroissantes ; la baisse s'accélère ce mois-ci avec le doublement de la participation forfaitaire. La diminution sur ce semestre 2024 atteint **13,3 %**.

Des transports de patients qui continuent leur progression

Les revalorisations tarifaires des **transports** participent à l'augmentation des remboursements, avec + 0,4 % entre juin et juillet et + **3,6 %** sur 7 mois.

Des indemnités journalières qui repartent à la hausse

Après deux mois en baisse, les **IJ maladie** augmentent de 2,4 % par rapport à juin, et de 3,9 % sur les sept premiers mois de l'année. Pour les **IJ AT**, sur la même période l'évolution est de + **4,2 %**, avec une hausse modérée de 1,0 % par rapport à juin.



Des remboursements pharmaceutiques en hausse ce mois-ci

Les **médicaments délivrés en officine** ont des remboursements mensuels en augmentation en juillet (+ 1,3 %). L'évolution sur sept mois est de **+ 3,5 %**. En revanche, les remboursements des **médicaments rétrocedés** sont en baisse de **2,7 %** sur la période comparable à 2023.

Des dispositifs médicaux en augmentation

Les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **1,4 %** fin juillet 2024. Après les fortes variations d'un mois sur l'autre entre fin 2023 et début 2024, les oscillations des 4 derniers mois sont cette fois moins marquées.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juillet 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	+0,9%	-0,9%	+2,6%	-0,1%	+1,1%	-1,2%	+3,2%	-1,1%	+1,3%
Soins de ville hors produits de santé	-0,3%	-2,5%	+1,6%	-0,2%	+0,2%	-2,7%	+2,5%	-1,5%	+1,2%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,0%	-2,5%	+2,0%	+2,5%	-1,1%	-3,8%	+1,1%	+2,9%	+0,0%
- Médecins généralistes	-1,3%	-4,1%	+1,2%	-2,4%	-0,5%	-3,6%	+2,2%	-2,5%	+1,3%
- Médecins spécialistes	+2,4%	+0,1%	+4,4%	+4,3%	+1,3%	-1,3%	+3,3%	+5,2%	-0,8%
- Dentistes	-7,1%	-9,9%	-5,2%	+4,4%	-11,0%	-14,1%	-8,8%	+4,5%	+0,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,4%	-2,5%	+3,1%	-0,9%	-0,4%	-2,8%	+3,5%	-1,8%	+2,3%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,5%	-1,2%	+4,8%	+3,1%	+0,6%	-2,4%	+4,3%	+3,5%	+2,7%
- Infirmiers	-1,5%	-3,1%	+1,7%	-2,7%	-1,2%	-3,1%	+2,7%	-4,1%	+2,0%
Laboratoires	-15,3%	-17,3%	-13,5%	-25,6%	-13,3%	-16,6%	-10,4%	-30,4%	+1,3%
Frais de transports	+3,1%	+0,5%	+5,9%	+6,8%	+3,6%	+1,5%	+6,0%	+6,7%	+0,4%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,4%	+3,2%	+1,1%	+2,1%	+4,0%	+4,4%	+3,9%	-1,9%	+1,9%
- IJ maladie	+1,0%	+4,1%	+0,4%	+1,1%	+3,9%	+5,9%	+3,5%	-4,9%	+2,4%
- IJ ATMP	+2,3%	+1,7%	+2,4%	+3,9%	+4,2%	+1,8%	+4,6%	+3,8%	+1,0%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+2,9%	+1,3%	+4,6%	+0,2%	+2,7%	+0,9%	+4,6%	-0,2%	+1,6%
Médicaments :	+3,6%	+2,4%	+4,8%	-0,2%	+3,1%	+1,7%	+4,5%	-0,6%	+1,5%
- Médicaments délivrés en ville	+4,1%	+3,2%	+5,0%	+0,7%	+3,5%	+2,5%	+4,5%	-0,0%	+1,3%
- Médicaments rétrocedés	-3,4%	-10,5%	+2,1%	-11,2%	-2,7%	-12,1%	+4,5%	-8,8%	+4,2%
LPP	+0,8%	-1,9%	+4,1%	+1,5%	+1,4%	-1,5%	+5,1%	+0,9%	+1,9%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacances des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale